

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 05 avril 2023 à 18h00

<u>Etaient présents</u>: Mme Elodie KERBIGUET, Mme Allcia ROQUES, M. Pierre BRAS, Mme Françoise CHASTEL, M. Nicolas CARTIER, M. Jean-Christophe DARNATIGUES, Mme Catherine ALDEBERT, Mme Isabelle BERNIGOLLE, Mme Monique DESCHLER, Mme Nadine WILLNER, Mme Françoise WALCH,

Excusés ayant donné procuration : M. Cédric RAJA procuration à Mme Françoise CHASTEL, M. Benoît COUDERC procuration à Mme Elodie KERBIGUET,

Excusés : Mme Natacha CAMBOULAS, Mme Virginie RAJA, M. Vincent D'ISERNIA, Mme Martine GIGOUT

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHASTEL

Madame Elodie KERBIGUET, Vice-présidente, constate que le quorum est atteint ; le conseil d'administration du CCAS peut réglementairement sièger.

Madame la Vice-présidente ouvre la séance à 18h00 et sollicite la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Françoise CHASTEL est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 janvier 2023

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration.

Aucune observation n'est formulée sur le PV en lui-même.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS du 13 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°D-2023-002

II - <u>FINANCES - Budget CCAS : approbation du compte de gestion 2022, du compte administratif 2022 et</u> affectation des résultats 2022

Rapporteur: Madame Elodie KERBIGUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 21 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion définitif dressé pour l'exercice 2022 par le SGC LITTORAL, Comptable du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2022 établi par le Président, annexé à la présente délibération,

1) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2022 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion ci-annexé, retraçant notamment la comptabilité patrimoniale, tenu par Mme Anne Colliou trésorière principale du SGC Littoral, et le Compte Administratif présenté par le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues.

Considérant que les résultats définitifs d'exécution du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues 2022 sont les suivants :

EXPLOITATION

EXECUTION DU BUDGET 2022	DEPENSES	RECETTES	
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	122 201,58	122 201,58	
REALISATIONS			
OPERATIONS REELLES	82 914,97	52 577,52	
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	
TOTAL	82 914,97	52 577,52	

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-30 337,45
RESULTAT REPORTE 2021	54 401,58
RESULTAT DE CLOTURE 2022	24 064,13

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2022	DEPENSES		
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	21 324,45	21 324,45	
REALISATIONS			
OPERATIONS REELLES	14 261,51	21,31	
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	
TOTAL	14 261,51	21,31	

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-14 240,20	
RESULTAT REPORTE 2021	5 996,45	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-8 243,75	
RESTES A REALISER	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	0,	00

RESULTAT DE CLOTURE CUM	ULE
SECTION D'INVESTISSEMENT (dont Reste à Réaliser)	-8 243,75
SECTION D'EXPLOITATION	24 064,13
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE (dont Reste à Réaliser)	15 820,38

2/ - AFFECTATION DU RESULTAT

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, Il est proposé au Conseil d'Administration,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues au Budget 2023 :

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	15 820,38 €
--	-------------

Section d'investissement :

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	8 243,75 €
Recettes comptes 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »	8 243,75 €

Le Budget Supplémentaire du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2022 par le Trésorier principal, ci-annexé,
- D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 arrêté aux résultats ci-dessus, ci-annexé,
- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Bouzigues au budget supplémentaire 2023, tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N°D-2023-003

III - FINANCES - Budget CCAS : approbation du budget supplémentaire 2023

Rapporteur: Madame Elodie KERBIGUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 janvier 2023, adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil d'Administration relative à l'approbation du Compte de gestion et du Compte administratif de l'exercice 2022 et l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Par délibération du Conseil d'Administration de la même séance, le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable public ont été approuvés et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	15 820,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	8 243,75 €
Recettes compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »	8 243,75 €

La proposition de Budget Supplémentaire sur l'exercice 2023 du CCAS de Bouzigues, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2022, ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2022.

Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	************	11 676,75 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	***************************************	5 361,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOIE	UBELLE	DEPENSES	RECEITES
011	Charges à caractère général	00,00	0,00
56	Charges financières	1 928,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	-10 459,38
TOTAL OPERATIO	ONS REELLES	1 928,00	-10 457,38
023	Virement à la section d'investissement	3 433,00	0,00
TOTAL OPERATION	ONS D'ORDRE	\$ 433,00	0,00
002	Excédent reporté d'exploitation	0,00	15 820,38
TOTAL SECTION	D'EXPLOITATION	5 361,00	5 361,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECEITES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		8 243,75
1641	Emprunt en euros	3 433,00	0,00
TOTAL OPERATIO	ONS REELLES	3 433,00	8 243,75
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 433,00
TOTAL OPERATIO	NS D'ORDRE	0,00	3 433,00
001	Déficit reporté d'investissement	8 243,75	0,00
TOTAL SECTION	D'INVESTISSEMENT	11 474,75	11 676,75

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- <u>D'ADOPTER</u> le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2023 concernant le Budget annexe du CCAS de Bouzigues, détaillé ci-dessus,
- <u>D'AUTORISER</u> Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION N°D-2023-004

IV - Attribution de subventions aux associations à vocation sociale pour l'exercice 2023

Rapporteur: Madame Elodie KERBIGUET

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations locales à vocation sociale, le Conseil d'Administration du CCAS propose de subventionner les associations suivantes au titre de l'année 2023 :

- L'Association Multi-accueil Les Bouzi-Loupiots pour une subvention annuelle d'un montant de 27 500 €, une convention pluriannuelle tripartite d'objectifs devra intervenir pour formaliser l'octroi de cette subvention.
- Le Club de l'Age d'Or de Bouzigues pour une subvention annuelle d'un montant de 600,00 €
- Les Motos de l'Espoir 34 pour une subvention annuelle d'un montant de 300,00 €
- Les Amis FSH pour une subvention annuelle d'un montant de 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la répartition des subventions telle que présentée ci-dessus au titre de l'année 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

V - QUESTIONS DIVERSES:

Point sur les demandes de logements :

Madame Elodie KERBIGUET propose aux membres de visiter les lieux, immeuble du 17, rue Jean-Jaurès afin de prendre connaissance des appartements.

Madame Elodie KERBIGUET informe le Conseil d'Administration que l'association du CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) s'engage à reloger les réfugiés qui occupent actuellement un appartement dans cet immeuble.

Les membres du CCAS souhaitent mettre en place un règlement pour l'attribution de ces logements

- Critères d'attribution retenus :
 - * Revenus.
 - * Scolarité (famille ayant un enfant scolarisable à l'école communale),
 - * Accident de la vie. urgence (violence conjugale, séparation, etc...)

Madame Elodie KERBIGUET présente les demandes de logements reçues :

Compte tenu des critères d'attribution, les membres du CCAS décident d'affecter un logement par ordre de priorité à :

- * Madame Laurie CHANET (appartement Immeuble rue Jean-Jaurès)
- * Madame Anaïs MAGURNO (appartement ancienne poste)

Madame Françoise WALCH, présidente du Club de l'Age d'Or, intervient pour lecture d'un courrier au titre de demandes diverses pour les séniors.

Celle-ci demande la mise en place de conférences sur divers thèmes, la mise à disposition d'une salle communale pour organiser des lotos intergénérationnels, petits concerts, ateliers mémoire etc....

RAULT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

La Vice-Présidente

La secrétaire de séance

Françoise CHASTEL

